

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

**Décision n° 7683 du 11 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1718851S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12666 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630335S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2017 :

Behuré Philippe	NIGEND : 146 732	NLS : 8 005 306
Bertho Didier	NIGEND : 144 118	NLS : 8 002 809
Labory Jean-Luc	NIGEND : 131 046	NLS : 5 283 254
Granier Georges	NIGEND : 129 614	NLS : 5 282 550
Navette Christophe	NIGEND : 146 398	NLS : 8 005 066
Mardon Éric	NIGEND : 146 527	NLS : 8 004 252
Melet Frédéric	NIGEND : 138 068	NLS : 5 322 165

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juillet 2017.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
J. PLAYS